

Allianz Institutional Investors Series
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves
R.C.S. Luxembourg B.159.495

Le présent **AVIS** vous informe que

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

(l'« Assemblée ») d'Allianz Institutional Investors Series (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société sise 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **21 octobre 2022 à 15h00 CEST** afin de délibérer et de voter sur les points suivants :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Réviseurs d'entreprises agréés et approbation des états financiers ainsi que de l'affectation du résultat (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 juin 2022.
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 juin 2022.
3. Réélection de M. Markus Nilles et de M. Heiko Tilmont en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Élection de M. Shariff Ahmed en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.

Vote

Les résolutions figurant à l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation au 16 octobre 2022 à minuit (CEST) (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Modalités de vote

Les actionnaires autorisés à voter lors de l'assemblée sont ceux en mesure de fournir une confirmation de la part de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire à la Date d'enregistrement, à l'attention de l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard le 19 octobre 2022 à 18h00 (CEST).

Tout actionnaire ayant le droit de voter à l'assemblée est tenu de voter par procuration en leur nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment rempli et signé de la main du mandant ou de son représentant ou, si le mandant est une personne morale, comporter son cachet ordinaire ou la signature manuscrite d'un dirigeant dûment autorisé de celle-ci et être adressé à l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg au plus tard le 19 octobre 2022 à 18h00 (CEST).

Les formulaires de procuration destinés aux actionnaires inscrits peuvent être obtenus auprès de l'Agent de registre et de transfert, State Street Bank International GmbH,

succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, sis 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société.

Pour les investisseurs belges, les formulaires de procuration, le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé pour l'investisseur (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent être obtenus auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS, Avenue du Port / Havenlaan 86C b320, B-1000 Brussels). Les formulaires de procuration peuvent aussi leur être renvoyés/déposés dûment remplis.

Si un investisseur belge souhaite assister l'Assemblée Générale Annuelle, il peut prévenir l'agent en charge du service financier en Belgique.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société. Les Actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante : Reports.Lux@allianzgi.com.

La liste actuelle des numéros d'identification des titres concernés par cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne sur www.allianzgi.lu/AIIS.

Senningerberg, octobre 2022
Le Conseil d'administration

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.